

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE LA DIVISION THÉRY

ASSEMBLEE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES

23 AVRIL 2024

POUVOIR

Je soussigné(e),.....

demeurant

propriétaire dans la Division Théry, adresse

.....

donne, par la présente, pouvoir à :

Madame, Monsieur.....

demeurant

de me représenter à l'Assemblée annuelle des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée de la Division Théry, qui aura lieu au :

Centre Culturel La Montgolfière – Avenue Salmon Legagneur à VAUCRESSON
le mardi 23 avril 2024 à 20 heures 30 (signature des registres à partir de 19h45)

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, y compris ceux décidés éventuellement en séance, et généralement faire le nécessaire, et de

Voter **POUR** pour les résolutions :

Voter **CONTRE** pour les résolutions :

S'**ABSTENIR** pour les résolutions :

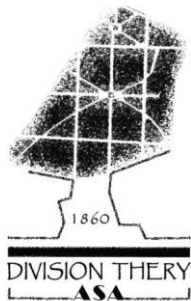
Fait à Vaucresson, le.....2024

SIGNATURE

(précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »)

Projet de résolution au verso

... /...



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE

DE LA DIVISION THÉRY

ASSEMBLEE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES

23 AVRIL 2024

TEXTE DES RESOLUTIONS

I. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée annuelle des propriétaires du 18 avril 2023

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de l'Assemblée annuelle des propriétaires du 18 avril 2023.

II. Approbation des comptes 2023 et travaux réalisés

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice 2023 et les travaux réalisés tels qu'ils lui ont été présentés par le syndicat.

III. Approbation des travaux proposés pour 2024

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux prévus pour 2024 d'un montant de 100.000,00 € TTC.

IV. Election de 3 syndics titulaires

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, élit pour 3 ans, comme syndics titulaires :
Madame ou Monsieur
Madame ou Monsieur
Madame ou Monsieur

Election d'1 syndic suppléant

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, élit pour 3 ans, comme syndic suppléant :
Madame ou Monsieur

V. Signature d'une réquisition permanente permettant à la police municipale de Vaucresson d'intervenir dans la Division Théry

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve la signature d'une réquisition permanente permettant à la Police Municipale de Vaucresson d'intervenir dans la Division Théry pour toute intervention touchant à la sécurité des biens, des personnes ou à l'exercice d'un droit individuel de jouissance.

VI. Adoption de la convention de protection des trottoirs de la division Théry 2024

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve l'adoption de la convention de protection des trottoirs de la Division Théry 2024.

VII. Sécurité : Étude concernant l'installation de caméras de vidéoprotection

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, approuve l'étude sur la faisabilité juridique de l'installation d'un réseau de vidéoprotection dans la division Théry d'un montant de 5.130 € TTC.

VIII. Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toute formalité légale

L'Assemblée annuelle des propriétaires, après en avoir délibéré, donne pouvoir au porteur pour accomplir toute formalité légale.